

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM043/2025

Acte publié le

OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement
Curage et inspection vidéo des canalisations
Chemin des Primevères et rue de la Fourche

07 AVR. 2025

Le Maire de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8^e partie Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/67 relatif à la signalisation routière et modifiée successivement ;

VU la demande de la société OREA en date du 31 mars 2025 ;

CONSIDERANT que le curage et l'inspection vidéo des canalisations seront réalisés chemin des Primevères et rue de la Fourche ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité de des ouvriers et des usagers ;

CONSIDERANT que le secteur concerné est à l'intérieur des limites de l'agglomération ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : Du lundi 14 avril au mardi 22 avril 2025, de 9h00 à 16h30, la circulation sera interdite, sauf riverains et secours, sur les voies citées en objet ci-dessus.

ARTICLE 2 : En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée localement dans les 2 sens comme suit : rue des Attignies – voie nouvelle des Ferrières – rue des Forges – place Jasserand.

ARTICLE 3 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats des travaux 48 heures avant le début de la réglementation.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- au corps des pompiers de VAUGNERAY,
- au service voirie sud du Département de MORNANT,
- au service environnement de la CCVL,
- La société OREA.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE, le 1^{er} avril 2025.

Bernard ROMIER, Maire

